

Règlementation Bancaire :

Guichetiers-ères, Managers-euses, vices cachés du métier La réglementation bancaire, ses adaptations, ses évolutions, ses fluctuations font partie intégrante de nos métiers Malgré leurs « lourdeurs », malgré les risques d'incivilités qui en découlent, les règles de conformité bancaire garantissent l'intégrité de nos professions Pourtant si tu ne les applique pas, c'est la discipline qui est à la clé.



1. BCL /BGP /ZONE SECTEUR :

Les retraits sur comptes d'épargne de **mandataires** ou de **représentants légaux** doivent être effectués dans le **BCL**, disposant de **fiche de signature** (EPA 1ter).

La notion de BGP ou de Zone Secteur n'entre pas en considération.

2. LES VIREMENTS À PARTIR DE COMPTES D'ÉPARGNE :

Ne sont **pas autorisés pour des tiers** (sauf de parents à enfants ; des comptes de mineurs à ceux des représentants légaux ; de mandataire à titulaire).

Méfiez-vous, le système n'est pas bloquant.

3. OPÉRATIONS EN DEHORS DU BGP/BRAV/BCL/ZONE SECTEUR :

Les opérations sont limitées à **800 Euros/7 jours glissants**.

Attention, seuls les retraits sur compte d'épargne sont « bloquants ».

4. LES « ALERTES » :

Elles apparaissent à l'écran et ne doivent pas être négligées :

- Visa hiérarchique des que l'alerte apparait à l'écran.
- Visa hiérarchique de l'autorisation de retrait ou de virement dès qu'elle dépasse 1 500 euros (que l'alerte apparaisse à l'écran ou pas).
- Vérification de la signature si demandée par le système.

Ces alertes sont « tracées » par les systèmes informatiques et des contrôles sont effectués pour vérifier la bonne application des process. **Y déroger expose à la discipline.**

5. LE « CONTROLE 4 YEUX » :

Impose le Visa hiérarchique systématique dans le BGP/BRAV/BCL/Zone secteur du client pour toute opération de retrait, de virement ou d'émission de chèque de Banque > 1 500 euros jour, y compris pour les virements réalisés par les Conseillers, Csp, Csi, les RCPro...

De plus, dans le cas d'un retrait d'espèces un préavis de 48h à 5 jours est nécessaire ; pour un chèque de banque un préavis de **48 heures maximum** peut-être instauré.



Le contrôle 4 yeux est un dispositif local porté par le DS, le Rec ou un agent désigné par le DS qui procéderont à des vérifications approfondies et autoriseront l'opération par l'apposition d'un Visa.

L'organisation du secteur doit tenir compte de cette contrainte.

6. VALIDITÉ D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ :

Les Cartes Nationale d'Identité délivrées depuis 2004 à des majeur-e-s sont prolongées d'office de 5 ans. Si une pièce d'Identité comporte certains critères obligatoires dont la signature et la date de validité, il existe des particularités européennes. Vérifier sur Guide Utilisateurs Pièces Identité en cas de doute.

Tels sont les cadres réglementaires des opérations financières. La Banque Postale entend garantir la sécurité de ses transactions, entend par là se dégager de toute responsabilité en cas d'opérations frauduleuses.

Ne te mets pas en DANGER et ne risque pas de te prendre le bonnet d'âne : toute directive orale de la hiérarchie assouplissant ces protocoles ne te couvre pas ; tu es en droit d'en refuser l'application tant qu'un écrit ne fait pas office de preuve de l'ordre donné.

En cas de doute ou de problème, n'hésite pas à nous contacter...

CONTACT MILITANT-E-S RÉSEAU :

Domnine VONAU-CHAUDI : 06.72.95.60.99

Paul-Maurice ALDEBERT (CHSCT Départemental) : 06.42.76.14.76

Christophe MALAUSSENA (CHSCT Départemental) : 06.31.33.30.60

Xavier ROSSI (Forces de Vente) : 06.70.22.35.01

Références des notes :

-DBD.NPDT.16.289 ; -DGRLP.DVB.A.16.549 ; -DGRLP.DVB.A.16.242 ; -DGRLP.DVB.A.16.588